



Doc. 14849
10 avril 2019

Modification de certaines dispositions du Règlement de l'Assemblée

Amendement¹ n° 5

M. Tiny KOX, Pays-Bas, Groupe pour la gauche unitaire européenne
Mme Ioanneta KAVVADIA, Grèce, Groupe pour la gauche unitaire européenne
M. Frank SCHWABE, Allemagne, Groupe des socialistes, démocrates et verts
M. Mogens JENSEN, Danemark, Groupe des socialistes, démocrates et verts
M. George LOUCAIDES, Chypre, Groupe pour la gauche unitaire européenne

Dans le projet de résolution, paragraphe 2.6, supprimer les mots: «Un rapporteur doit être membre de la commission depuis au moins un an.»

Déposé par:

KOX Tiny, Pays-Bas, GUE
JENSEN Mogens, Danemark, SOC
KAVVADIA Ioanneta, Grèce, GUE
LOUCAIDES George, Chypre, GUE
SCHWABE Frank, Allemagne, SOC

1. 2019 - Deuxième partie de session

